



## DECLARATION DES INFORMATIONS CLES POUR LES PRODUITS DE MICROASSURANCE

### 1. Préambule:

La Banque Nationale du Rwanda régleme le secteur des assurances. Elle nous demande, **RADIANT YACU Ltd** en tant que fournisseur de cette assurance, de vous fournir ces informations importantes. Les informations sur notre produit de micro-assurance sont données pour vous aider à comprendre comment il pourrait être bon pour vous. Vous devriez lire attentivement ce document afin que vous compreniez ce que vous achetez, puis conservez-le en toute sécurité pour référence future. Si vous n'êtes pas certain que ce produit vous convient, notre Equipe Commerciale sera à votre disposition pour toute question. La police d'assurance, une fois émise, vous sera donnée et c'est un document important qui contient tous les détails du contrat entre nous et vous.

**2. A propos de notre produit de Micro-assurance :** Nous offrons des produits de micro-assurance couvrant les événements pouvant entraîner le décès ou l'invalidité totale et permanente de l'assuré résultant d'un accident survenu après la souscription de l'assurance et fournissons les frais médicaux et les frais funéraires moyennant le paiement de prime indiquée dans le contrat. Toutes les couvertures sont assurées après paiement de la première prime. Les assureurs ne seront pas responsables en ce qui concerne : les dommages causés ou favorisés par la guerre, l'invasion, l'acte d'un ennemi étranger, les hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), la guerre civile, la mutinerie, la rébellion, la révolution, l'insurrection, le pouvoir militaire ou usurpé, une émeute, une agitation civile ou une automutilation intentionnelle, criminelle ou non. Blessure subie alors que l'assuré est sous l'influence de substances intoxicantes ou état de folie. Blessure occasionnée ou favorisée par une maladie vénérienne ou une grossesse. Décès ou invalidité causé par ou consécutif à un suicide ou une tentative de suicide, qu'il soit criminel ou non, intentionnel, violation de la loi de la part de l'Assuré, exposition volontaire, intentionnelle ou négligente de l'Assuré à des risques inutiles, sauf dans le but de sauver la vie humaine, la consommation de stupéfiants ou de drogues non prescrits par un médecin qualifié. Blessure subie alors que l'Assuré se livre à la chasse, au steeple, à la course de toute nature (autre qu'à pied), au rugby, au football, au polo, au motocyclisme. Les assureurs ne verseront pas la prestation si l'assuré tente de se suicider.

**3. Vos droits et obligations :** Vous devez déclarer honnêtement toutes vos informations passées et présentes relatives à la santé lors de la demande d'assurance auprès du personnel de RADIANT YACU Ltd. Sachez qu'une fausse déclaration entraîne la nullité du contrat. Le défaut de paiement de la prime entraîne la résiliation automatique de la police. Pas de prime pas de couvertures. Le souscripteur d'assurance a le droit de proposer certaines modifications aux conditions contractuelles. Le souscripteur d'assurance a le devoir de soumettre tous les documents requis comme stipulé dans le contrat et de les soumettre à l'assureur pour le règlement des sinistres.

**4. Autres informations :** Ces informations sur le produit vous sont également fournies par un agent/membre du personnel de RADIANT YACU LTD ou un courtier d'assurance agréé agissant pour vous. Une partie de leur rémunération peut être déterminée par le nombre et les types de produits d'assurance qu'ils aident les clients à souscrire. Ils sont tenus, en vertu de la loi, d'agir avec soin et



diligence lorsqu'ils traitent avec vous et de faire passer vos intérêts avant les leurs. RADIANT YACU LTD est responsable devant vous des actions de nos agents/membres du personnel agréés. Les courtiers d'assurance sont responsables devant vous de leurs actions agissant pour vous.

**5. Contactez-nous:** En tout temps, vous pouvez obtenir des information concernant votre police, nous aviser d'un changement dans votre situation, poser une question ou faire part de toute préoccupation que vous pourriez avoir en communiquant avec nous au+ **0788381093** or email: [info@radiantyacu.rw](mailto:info@radiantyacu.rw) ou le site web: [www.radiantyacu.rw](http://www.radiantyacu.rw).

Si vous n'êtes pas satisfaits avec notre manière de traiter toute plainte, vous pouvez contacter l'Office de l'Ombudsman pour aider à traiter votre plainte au [TELEPHONE : 199] ou [EMAIL : [ombudsinfo@ombudsman.gov.rw](mailto:ombudsinfo@ombudsman.gov.rw)], écrire à l' [ADRESSE POSTALE : P. O Box 6269- Kigali] ou visiter le [SITE WEB : [www.ombudsman.gov.rw](http://www.ombudsman.gov.rw)].

Signé par:

Date de:

Signature:

Signé par:

Date de :

Signature du client:

RADIANT YACU LTD